

A leur arrivée à Québec, ils s'aperçurent que les huguenots qui formaient partie de la Compagnie avaient soulevé contre eux toute espèce de préjugés dans le but de les décourager. Mais, grâce aux prévenances des Récollets, les nouveaux venus acceptèrent de travailler sous le même toit qu'eux. Ils n'abusèrent pas toutefois de cette généreuse hospitalité, et ils allèrent bientôt fonder un petit établissement du côté nord de la rivière St-Charles, à l'endroit où se jette le ruisseau Lairet ; l'année suivante, ils obtinrent du duc de Ventadour la concession des terres avoisinantes, qu'ils appelèrent Notre-Dame des Anges ; cette maison servit de résidence aux jésuites jusqu'à l'automne de 1629.

De cette époque [1626] date une ère de prospérité nouvelle pour la petite colonie gouvernée par Champlain. Pendant les absences répétées de celui-ci, les travaux de l'habitation avaient languï, et le fort avait été abandonné. Champlain le fit terminer ; mais, jugeant qu'il était trop spacieux pour contenir tous les habitants en cas de besoin, il le fit raser, et en construisit à sa place un autre plus grand. Les Jésuites et les Récollets, de leur côté, conjointement avec Louis Hébert et sa famille, commencèrent à défricher des terres à la haute-ville et sur les bords de la rivière St-Charles. "Ils n'ont perdu aucun temps, dit Champlain, comme gens vigilants et laborieux qui marchent tous d'une même volonté, sans discorde, qui ont fait que dans peu de temps ils eurent des terres pour se pouvoir nourrir, et se passer des commodités de France ; et plutôt à Dieu que, depuis vingt-trois à vingt-quatre ans, les sociétés eussent été aussi réunies et poussées du même désir que ces bons Pères : il y aurait maintenant plusieurs habitations et ménages au pays." Ce qui n'empêche pas que la colonie était dans un état fort précaire, parce qu'elle était laissée à elle-même. Le P. C. Lallemand fut même obligé de reconduire en France une vingtaine de travailleurs qui auraient infailliblement péri de faim sans cette sage précaution. Il exposa au vice-roi les embarras de la petite colonie, et demanda du secours au Cardinal de Richelieu. Celui-ci, convaincu qu'il fallait soutenir à tout prix l'honneur du nom français dans l'Amérique, parvint bientôt à fonder une nouvelle compagnie, sous le nom de

Compagnie des cent Associés. Elle s'engageait à envoyer au Canada deux à trois cents hommes dès l'année 1628, ainsi qu'un renfort annuel de colons qu'elle devait nourrir pendant trois années. Le roi lui accordait en retour à perpétuité le fort et l'habitation de Québec, "avec tout le pays de la Nouvelle France, y compris la Floride, etc.", et beaucoup d'autres avantages. Cette compagnie réunit bientôt plus de cent associés, à la tête desquels était le Cardinal de Richelieu et le marquis d'Effiat, surintendant des finances. Elle se montra d'abord bien disposée ; et, en 1628, elle équipa quatre navires, chargés de provisions et autres secours ; malheureusement ils furent attaqués en route et les secours n'arrivèrent pas à destination.

### Philosophie

(Réponses aux programmes officiels de 1862)

#### *Du témoignage en matière de doctrines spéculatives*

Les moyens d'instruction que nous trouvons dans le témoignage se rapportent à deux genres d'objets, savoir : les *doctrines* et les *faits*.

Pour les doctrines, il faut encore distinguer si elles sont purement spéculatives, comme l'hypothèse que le Soleil tourne autour de la Terre ou la Terre autour du Soleil, ou bien si elles ont une valeur pratique, et peuvent exercer de l'influence sur notre moralité et notre bonheur, comme le dogme de l'existence de Dieu, et celui de l'immortalité de l'âme.

S'agit-il de doctrines spéculatives, touchant à des questions qui sollicitent vivement la curiosité de l'homme, mais qui n'intéressent pas la pratique, le grand nombre ni même la gravité des témoignages ne sont pas une garantie suffisante de leur vérité.

Combien n'a-t-on pas vu de fausses opinions, en Physique et en Astronomie, être adoptées à peu près universellement, et par le vulgaire et par les savants !

Ici donc, il faut savoir user largement de sa raison et ne se rendre qu'à l'évidence. Il faut se persuader que la nature matérielle et ses lois ont été livrées par la sagesse divine aux disputes des hommes ; que la foule est un